



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

ESPV – Achat des sapins de Noël – DUBOST Forêt

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la délibération du Conseil municipal n° D2024-026 en date du 10/04/2024 portant approbation du budget primitif 2024,

VU la proposition de l'entreprise DUBOST Forêt, en date du 12/11/2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'achat de sapins de Noël pour la ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2024 du budget principal de Royat, en date du 10/04/2024,

DECIDE

Article 1 : L'entreprise DUBOST Forêt sise Lignièrès Vieilles à 63250 VISCOMTAT, est retenue pour l'achat de sapins de Noël pour la ville de Royat, pour un montant de 1 789.90 € HT soit **2 008.89 € TTC**.

Article 2 : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- DUBOST Forêt
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 14/11/2024

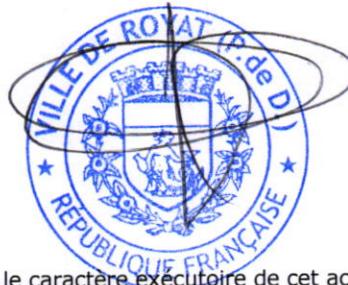
Le Maire,

Marcel ALEDO

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



173



DUBOST Forêt

Pépinière - Plantation - Entretien
Lignéres Vieilles - 63250 VISCOMTAT
Contact : Romain SAINT JOANIS
06 84 23 81 86 - dubostforet@hotmail.fr

Mairie Royat
46 boulevard Barrieu
63130 ROYAT

Devis

Date 12 novembre 2024

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant	TVA
Nordmann CH1 350/400	3,00	80,90 €	242,70 €	2
Nordmann CH1 400/500	2,00	104,10 €	208,20 €	2
NORD Choix courant 150/200	10,00	17,00 €	170,00 €	2
NORD Choix courant 700/800	1,00	370,00 €	370,00 €	2
Nordmann CH2 200/250	35,00	11,40 €	399,00 €	2
Transport	1,00	400,00 €	400,00 €	3

Use finance

Bon pour accord

M. ABERO

Règlement : A réception facture

Montant Total HT (1)	0,00 €
Montant Total HT (2)	1 389,90 €
Montant Total HT (3)	400,00 €
TVA à 5,5 % (1)	0,00 €
TVA à 10 % (2)	138,99 €
TVA à 20 % (3)	80,00 €
Montant Total TTC	2 008,89 €

1739
218,99

SARL au capital de 30000€
Siret : 79020137000026
RCS Clermont Ferrand : 790201370



Référence bancaire : Société Générale
IBAN : FR76 3000 3020 3900 0200 1853 230
BIC : SOGEFRPP